

Cfdt:

Le Ré-Actif

Bulletin de l'Union Territoriale des Retraités de la Gironde
N° 112 de mars 2023 Assemblée Générale des adhérents



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES ADHÉRENTS

EYSINES
25 mai 2023

A lire
dans ce numéro

EDITO

Convocation,
Règlement Intérieur,
Rapport d'activité,
Rapport financier,
Avant-projet résolution,
Appel et Bulletin de candidatures,

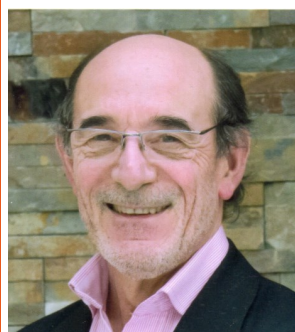
- ♦ Pour le bureau de vote,
- ♦ Pour le conseil,
- ♦ Pour la commission de contrôle des comptes.

Bulletin de présence à l'AG

Imprimerie Sammarcelli
Eysines

téléphone UTR Gironde
06 31 34 41 94

Union Territoriale des Retraités
8 rue Théodore Gardère
CS 91372
33080 BORDEAUX CEDEX
gironde@retraites.cfdt.fr
http://www.cfdt-retraites.fr/gironde



EDITO

Secrétaire
Général
Didier GOUNET

Assemblée générale Jeudi 25 mai à Eysines

Ce numéro est entièrement consacré à la tenue de notre assemblée générale dans deux mois.

La mobilisation actuelle contre la réforme des retraites proposée a considérablement perturbé la préparation de notre AG.

Nos militants, adhérents, responsables qui l'ont pu, ont été engagés sur tout le département dans les actions locales, les manifestations, l'organisation, aux côtés de notre Union départementale et en intersyndicale.

En Gironde, nous avons participé à 10 manifestations. Les 19 et 31 janvier, les 7, 11 et 16 février, les 7, 8, 11, 23 mars.

Un grand merci à vous toutes et tous pour la réussite exceptionnelle de ces actions, pour la visibilité importante de la CFDT dans les cortèges, pour votre soutien aux côtés des salariés.

Alors, ce numéro pourrait paraître décalé avec pour seule thématique notre assemblée générale. Pourtant, dans la vie d'une organisation comme la nôtre, il est indispensable de pouvoir s'arrêter, examiner des bilans et tracer des perspectives.

Dans notre Union territoriale de retraités, nos statuts prévoient des AG tous les trois ans.

Le Covid a fait que nous avons été bloqués longtemps pour nous réunir. Notre précédente assemblée générale s'est déroulée entièrement par correspondance.

Nous ne nous sommes pas rencontrés physiquement, dans une configuration d'AG, depuis... 2017 au Haillan. Une éternité pour nous et pour vous. Nous pratiquons un syndicalisme retraité dont l'un des premiers moteurs est le contact humain, l'échange, la participation. La convivialité accompagnera nos travaux, c'est important après toute cette période troublée où les liens se distendent.

Ce numéro spécial vous donnera, nous l'espérons, toutes les informations utiles, les clés de compréhension.

Souhaitons également qu'il vous donne envie ou vous incite, en fonction de vos disponibilités, à rejoindre un collectif de bénévoles. Notre syndicalisme retraité est en effet une activité bénévole, un plaisir à s'engager pour les autres.

L'essayer, c'est l'adopter.

En attendant, nous vous espérons nombreuses et nombreux à Eysines le 25 mai prochain.

**L'UTR Gironde, c'est vous.
Alors, bienvenue chez vous !**



INFOS PRATIQUES de l'AG

Notre assemblée générale en pratique

A la CFDT, une assemblée générale d'adhérents répond à quelques règles de fonctionnement édictées dans nos règlements internes, de nature à favoriser l'expression du plus grand nombre.

Cette AG du 25 mai 2023 est d'autant plus importante que c'est la première en présentiel depuis... 2017.

Petit retour en arrière :

En 2020, Notre AG en présentiel a été annulée à cause du Covid,

En 2021, L'AG s'est tenue uniquement par correspondance encore à cause de la pandémie.

En 2022, nous avons pu tenir une réunion d'adhérents à Lormont, mais ces réunions n'ont pas le même statut ni les mêmes prérogatives que les assemblées générales.

Cette année, notre AG se tiendra en deux temps.

A l'ouverture, une AG destinée uniquement à la mise à jour de nos statuts,

Puis, en suivant, une AG plus habituelle, destinée à examiner le rapport d'activité, travailler aux orientations et élire nos responsables.

Le rapport d'activité.

A l'instar de l'activité de toute notre Union territoriale, les activités dans les neuf territoires du département ainsi que celles de nos commissions thématiques, ont été perturbées par la pandémie de covid, puis tout récemment par l'action exceptionnelle sur les retraites. Vous trouverez néanmoins une importante activité malgré tout.

La résolution d'orientation

C'est la feuille de route que nous proposons pour les trois années à venir. Il est possible à chacune et chacun d'entre vous de déposer des amendements, des modifications, avant le 14 avril. Il suffit de nous écrire, par mail ou courrier papier. Vos propositions seront examinées par notre Conseil et selon son avis, nous en débattons ensemble le 25 mai.

Les pouvoirs

Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas venir à Eysines, vous avez la possibilité de donner pouvoir pour vous représenter. Soit à une ou un adhérent de votre connaissance, soit à l'adressant à l'UTR.

Les élections

Nous faisons appel à candidatures pour le Conseil (notre organe directeur), à la commission de contrôle des comptes, et pour le bureau de vote le

jour de l'AG. Vous trouverez à la fin du réactif les bulletins de candidatures.

Rétroplanning

Vous le trouverez ci-dessous. Il va vous permettre de retenir les dates importantes.

Et si l'on parlait bénévolat ?

Notre syndicat, comme toute association, fonctionne sur la base du volontariat, du bénévolat. Si l'aventure vous questionne, vous intéresse, n'hésitez plus. Contactez-nous interrogez nous, proposez vos services. Si vous souhaitez nous offrir quelques heures, quelques jours de votre temps, aucune inquiétude. Notre priorité est le respect de votre vie de retraités.

Rétroplanning

23 février Au conseil	Décision sur la date de l'AG, groupe de travail écriture des textes, ordre du jour provisoire.
21 mars Journal	Envoi du ré-actif aux adhérents avec : - modalités de la tenue de l'AG, - Règlement Intérieur de l'AG, - les statuts de l'UTR, - le rapport d'activité, - le rapport financier, - l'avant projet de l'orientation, - les amendements, - appel à candidature au conseil, commission de contrôle des comptes, bureau de vote, - ordre du jour
Phase de	consultation
14 avril	- Questions sur le rapport d'activité, le rapport financier, - amendements sur le projet orientation - candidatures au conseil, commission de contrôle des comptes, bureau de vote,
25 avril conseil	- adoption du projet de texte d'orientation - amendements - liste des candidatures - arrêt des comptes
28 avril inscription	Dernier jour pour s'inscrire à l'AG en présentiel
19 mai pouvoir	Dernier jour pour donner pouvoir
25 mai 2023	Assemblée Générale des adhérents Eysines domaine du Pinsan

RÈGLEMENT INTÉRIEUR de l'Assemblée Générale

Article 1 - Convocation

L'assemblée générale statutaire de l'Union territoriale CFDT des Retraités de la Gironde est convoquée le Jeudi 25 mai 2023 à Eysines, domaine du Pinsan, salle de réception.

Article 2 - Composition

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des adhérents de l'UTR CFDT 33 à jour de leur cotisation à l'ouverture de l'AG

Article 3 - Objet de l'assemblée générale

L'assemblée générale est l'instance souveraine de l'UTR CFDT 33.

Elle se prononce :

Sur le rapport d'activité de la mandature 2021/2022,

Sur le rapport financier de la même mandature,

Sur la résolution orientation de la mandature 2023/2026,

Elle procède à l'élection du Conseil de l'UTR, composé de 26 membres maximum

Elle procède également à l'élection de la commission de contrôle des comptes composée de trois membres, hors des membres du conseil.

conformément aux articles 9 et 10 de nos statuts.

Article 4 - Bureau de séance

Un bureau de séance est constitué. Sa mission est d'assurer le bon déroulement de l'A.G. et de veiller au respect de l'ordre du jour.

Ce bureau de séance est composé d'un.e président.e et deux membres choisis par le conseil parmi les conseiller.es en exercice. Les deux membres exercent la fonction de secrétaire.

Article 5 - Bureau de vote

Un bureau de vote est constitué. Il est composé d'un.e président.e et quatre membres dont deux conseiller.es en exercice.

Sa mission est de vérifier le nombre de mandats retirés, vérifier les pouvoirs attribués, de compter les votes exprimés à main levée et de procéder au dépouillement des votes à bulletin secret.

Article 6 - Calendrier préparatoire à l'AG du 25 mai 2023

6.1 La date de l'AG a été communiquée aux adhérents le 21 mars 2023.

6.2 Textes statutaires

Le rapport d'activité, le rapport financier, la résolution d'orientation seront adressés à chaque adhérent de l'UTR en mars dans le numéro spécial du Ré-actif.

La résolution d'orientation est le seul texte qui permet à chaque adhérent de présenter sa contribution sous la forme d'une demande de modification du texte (appelé amendement).

Ces amendements devront être adressés par écrit à

l'UTR avant le 14 avril 2023). Tout amendement reçu hors délai ne sera pas retenu.

6.3 L'appel à candidatures pour le conseil de l'UTR et la commission de contrôle des comptes seront adressés le 21 mars 2023. Peut être candidat.e, tout.e adhérent.e à jour de ses cotisations au 1^{er} mars 2023. Toute candidature devra être adressée à l'UTR par écrit avant le 14 avril 2023.

6.4 La résolution réécrite après examen des amendements, les amendements mis en débat lors de l'AG et les candidatures au conseil seront adressés à chaque adhérent UTR pour le 12 mai 2023.

Article 7 - Commission de préparation

Une commission de préparation a été désignée par le conseil UTR du 23 février 2023. Composée du Bureau et de deux conseillères, elle est chargée de l'élaboration de l'avant projet, de l'examen des amendements et de la rédaction finale de la résolution orientation qui sera présentée et votée au Conseil du 25 avril 2023, pour être soumise au vote de l'AG.

Article 8 - Responsabilité du Conseil

Tous les textes soumis au vote de l'AG sont présentés au nom du conseil en exercice.

Article 9 - Consignes pratiques

Déclarations de candidatures au Conseil

Les candidats au conseil mentionneront le nom, prénom, le secteur d'activité professionnelle d'origine,

Le bulletin de vote mentionnera le nom et le prénom.

Les inscriptions à l'AG devront parvenir par écrit à l'UTR avant le 28 avril 2023. Chaque inscription sera accompagnée d'un chèque de 6 € pour la participation aux frais de repas

Les adhérents, qu'ils participent ou non à l'Assemblée générale sont invités à faire connaître leurs candidatures aux commissions existantes : développement, protection sociale, loisirs, journal-communication...

Pouvoirs: en application de nos statuts, tout adhérent empêché de participer à l'Assemblée Générale, peut confier à un autre adhérent le soin de le représenter, à ce titre il pourra s'exprimer en son nom et voter pour lui.

Chaque adhérent.e présent pourra être porteur de deux pouvoirs au maximum.

Le pouvoir se fait par écrit, il est signé du mandant. Il devra parvenir au plus tard le 19 mai 2023 au siège de l'UTR 33. Toutefois, un adhérent inscrit qui rencontrerait une difficulté l'empêchant de participer pourra se faire représenter jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée générale.

STATUTS DE L'UTR Gironde

Nous avons mis en conformité les statuts de l'UTR avec l'écriture inclusive sur tout le document et les textes de la CFDT.

Les modifications sont en rouge et les explications en bleu

Article 1er - Forme juridique

Il est formé entre tous les adhérent-e-s retraité-e-s et préretraité-e-s CFDT, anciens travailleurs et anciennes travailleuses du département de la GIRONDE, une Union territoriale de retraités (régie par la loi du 1er juillet 1901).

Article 2 - Titre et siège social

L'Union prend pour titre : « Union territoriale des retraité-e-s et préretraité-e-s CFDT de la GIRONDE » (en abrégé UTR-CFDT de la GIRONDE dite CFDT Retraité-e-s de la GIRONDE).

Son siège social est fixé à 8 rue Théodore Gardère 33080 BORDEAUX CEDEX.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du champ d'activité géographique de l'Union sur une décision de son conseil.

Dans les articles des présents statuts, le terme « retraité-e-s » recouvre les retraité-e-s, préretraité-e-s ou leurs conjoint-e-s survivant-e-s.

Article 3 – Affiliation confédérale

L'Union est affiliée à la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

Elle accepte et respecte, dans son action, la déclaration de principe et les statuts de cette confédération ainsi que les orientations définies dans les congrès confédéraux.

Du fait de cette affiliation à la CFDT, l'UTR est obligatoirement membre de l'Union confédérale des retraité-e-s CFDT (UCR-CFDT), de l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Nouvelle Aquitaine (URI- CFDT) et de l'Union départementale des syndicats CFDT (UD-CFDT) de la Gironde dont elle relève par son champ d'activité.

L'UTR fonctionne en étroite collaboration avec ces structures dans les conditions indiquées par les statuts de celles-ci.

Article 4 - Buts de l'UTR

L'UTR s'inspire, dans son action, des principes de la CFDT figurant dans le préambule et l'article 1er des statuts confédéraux.

Dans son champ d'activité géographique, et en lien avec les autres structures auxquelles elle participe à la vie, la réflexion et l'action, l'UTR :

- ♦ organise les retraité-e-s, répond à leurs besoins en matière d'information et de formation, coordonne l'activité des SSR,
- ♦ élabore les revendications communes aux retraité-e-s et agit, dans la proximité, avec eux,
- ♦ aide les retraité-e-s dans leurs démarches et les représente auprès des collectivités locales, pouvoirs publics, organismes et institutions où s'élaborent les politiques territoriales à l'intention des retraité-e-s,
- ♦ aide à la création et au développement de services ou activités culturelles et de loisirs utiles pour les retraité-e-s.

Article 5 - Adhésions et cotisations

Les retraité-e-s adhèrent à l'UTR :

- ♦ soit directement, à l'UTR (adhérent-e-s dits direct-e-s),
- ♦ soit par la SSR (adhérent-e-s dits professionnel-le-s),

Les adhérent-e-s peuvent être organisé-e-s sur les territoires selon les modalités définies au règlement intérieur.

Cette proposition met en conformité les statuts et notre fonctionnement tout en laissant la souplesse d'organisation au règlement intérieur.

L'ensemble de ces adhérent-e-s s'engagent à respecter les présents statuts et les dispositions du règlement intérieur.

La cotisation de chaque adhérent-e- est égale au moins à 0,50% du montant total de ses pensions (Sécu plus complémentaires).

La gestion des adhérent-e-s et des cotisations se fait selon les conditions prévues par la charte financière et les protocoles tripartites.

L'UTR remet les cartes et attestations fiscales de tous les adhérent-e-s (direct-e-s et professionnel-le-s)

Article 6 – Ressources

Les ressources de l'UTR sont constituées par :

- ♦ les cotisations reçues,
- ♦ les subventions ou contributions financières des pouvoirs publics ou de l'organisation syndicale,
- ♦ les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies,
- ♦ les produits des fêtes ou manifestations diverses,
- ♦ les dons.

Article 7 - Démission ou radiation

La qualité de membre de l'Union se perd :

- ♦ par démission,
- ♦ par décès,
- ♦ par non-paiement des cotisations,
- ♦ par radiation pour manquement grave aux présents statuts, l'intéressé-e- étant invité-e- à fournir ses explications.
Il Elle peut faire appel de la décision prise devant le conseil.

CHAPITRE III – FONCTIONNEMENT

Article 8 - Principes et organismes statutaires

La direction de l'Union est assurée démocratiquement par l'assemblée générale, souveraine.

- ♦ **Le conseil**, organisme responsable entre les assemblées générales, délibère de tous les problèmes de l'Union et contrôle le bureau.
- ♦ **Le bureau**, élu en son sein par le conseil, est chargé de la direction de l'Union. Le règlement intérieur précise les modalités et le fonctionnement de l'Union.
- ♦ **L'assemblée générale** a tous pouvoirs et, notamment, débat des rapports d'activité, de la situation financière, commission de contrôle financier. Elle pourvoit à l'élection du conseil.

STATUTS DE L'UTR Gironde

Elle prend ses décisions à la majorité des suffrages exprimés sauf pour les dispositions prévues aux articles 7, 14 et 15.

Les élections de personnes ont obligatoirement lieu à bulletin secret.

Article 9 - Assemblée générale

L'assemblée générale se réunit tous les 3 ans sur convocation du conseil.

Elle peut se réunir en assemblée générale extraordinaire à la demande du tiers au moins des adhérent-e-s ou la moitié des membres du conseil.

Compte tenu de circonstances exceptionnelles (crise sanitaire ou autre) empêchant la réunion des membres, l'assemblée générale pourra se tenir selon les modalités particulières précisées au règlement intérieur.

Cet article permet de tenir compte de toutes circonstances empêchant la réunion des membres

Elle regroupe :

- ◆ les adhérent-e-s qui, à jour de leur cotisation à l'ouverture de l'assemblée générale, disposent d'une voix,
- ◆ les adhérent-e-s empêché-e-s de participer à l'assemblée générale peuvent donner pouvoir de les représenter à des adhérent-e-s présent-e-s selon les dispositions prévues au règlement intérieur.

Entre chaque Assemblée générale, une assemblée d'adhérent-e-s se tiendra chaque année pour échanger sur l'actualité.

Article 10 – Conseil

Le conseil se réunit au moins trois fois l'an. Il se compose de douze à vingt-six membres.

Il est constitué par appel de candidatures à l'ensemble des adhérents.

Les conseiller-e-s sortant sont rééligibles.

Le conseil :

- ◆ élit le bureau,
- ◆ délibère de tous les problèmes intéressant l'Union dans le cadre des orientations décidées par l'assemblée générale ;
- ◆ désigne et mandate ses représentant-e-s dans les diverses institutions la concernant.
- ◆ **Le conseil arrête et adopte les comptes qui seront présentés à l'assemblée générale**

Chaque conseiller-e- bénéficie d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité. La moitié au moins des membres doit être présente pour que les délibérations soient valables.

En fonction de circonstances exceptionnelles (crise sanitaire ou autre) le conseil pourra être consulté par visio conférence ou par écrit sur décision du bureau selon les modalités définies au règlement intérieur.

Article 11 – Bureau

Le bureau comprend entre six et onze membres.

Lors de sa première réunion il élit un-e-secrétaire général-e- un-e- secrétaire-adjoint-e-, un-e-trésorier-e- et trésorier-e-adjoint-e-, des membres responsables d'une activité définie. Il se réunit au moins cinq fois par an.

Il est chargé de la direction de l'Union, de son organisation, de sa représentation extérieure et de la mise en œuvre des décisions du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité. Le conseil est

informé de ses travaux.

La moitié au moins des membres doit être présente pour que les délibérations soient valables.

Article 12 - Contrôle financier

Pour la vérification des comptes, une commission de contrôle financier est instituée. Elle comprend trois membres pris en dehors du conseil et élu-e-s en assemblée générale. Cette commission se réunit une fois par an. Un des membres présente le rapport de la commission devant l'assemblée générale.

En cas de départ d'un ou plusieurs de ses membres en cours de mandat, le conseil peut compléter cette commission conformément aux dispositions ci-dessus.

Compte tenu du nombre réduit de membres de cette commission il convient de pouvoir la compléter pour qu'elle puisse continuer de fonctionner de façon satisfaisante.

Article 13 – Commissions

Le conseil peut constituer des commissions permanentes ou non-permanentes chargées de préparer des décisions à prendre dans des organismes directeurs de l'Union.

Le règlement intérieur précise le nombre de ces commissions permanentes, leurs attributions, leur composition et la fréquence de leurs réunions.

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 14 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement de l'Union. Ce règlement intérieur, ainsi que toutes les modifications qui pourraient lui être apportées, doivent être approuvés par le conseil.

Article 15 - Révisions des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale dans toutes ses dispositions, sous réserve de l'application des dispositions de la loi de 1901.

L'initiative des modifications appartient au conseil.

Les propositions de modifications doivent être adressées aux adhérent-e-s au moins deux mois avant l'assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés sauf pour les modifications des articles 1, 2 et 3, et le recours prévu à l'article 7 qui doivent être votés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Article 16 - Dissolution – Fusion

La dissolution de l'Union ou sa fusion avec d'autres organisations ne pourront être décidées que par une assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet par le conseil.

La dissolution ou la fusion doivent être prononcées à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, à la condition qu'à l'assemblée générale soient présents ou représentés les trois quarts des adhérent-e-s.

En cas de dissolution, l'avoir de l'Union est versé à l'Union régionale des retraités CFDT Nouvelle Aquitaine.

Article 17 - Disposition finale

Tous pouvoirs sont conférés au président **ou à la présidente** ou au secrétaire général **ou à la secrétaire général-e-** de l'Union pour ester en justice et remplir les formalités prescrites dans la loi du 1er juillet 1901 (suivant les modalités des articles 6 et 11).

RAPPORT D'ACTIVITÉ

L' UTR 33 face à la pandémie

Notre assemblée générale « normale » aurait dû avoir lieu en 2020, soit il y a trois ans. Cela n'a pas été possible à cause des différentes périodes de confinement, puis des interdictions de rassemblements.

Nous l'avons alors reportée à 2021, soit il y a deux ans, mais malgré tout, il était impossible alors d'obtenir des salles de réunion. Aussi, nous avons décidé de tenir une AG entièrement par correspondance, afin de « remplacer » celle qui n'avait pu avoir lieu l'année précédente.

Le 25 mai prochain, notre assemblée nous permettra de retrouver la périodicité normale, d'une AG tous les trois ans.

Avant d'entrer dans les éléments de notre activité, nous avons une pensée émue pour nos adhérents et militants disparus au cours de ce mandat, ainsi que pour leurs familles. Le syndicalisme retraité est cruel, car la cause principale des départs de nos adhérents est le décès. Si cela peut malheureusement paraître une évidence, la perte d'êtres chers est toujours une épreuve. Nous ne vous oublions pas.

1. NOTRE ACTION REVENDICATIVE

1.1 Nos expressions et campagnes d'actions

◆ Notre communication

L'activité de notre UTR a été fortement perturbée par ces périodes de confinement puis d'interdiction de réunions. Il nous a fallu tenter d'innover, notamment à partir d'outils technologiques ne permettant pas malheureusement à tout le monde de bénéficier de ces apports. Nous avons multiplié les informations sous forme de newsletter en plus des journaux papiers et organisé des réunions en visioconférence. Mais sur tous nos adhérents, 120 d'entre elles et eux ne sont pas équipés et sont donc pénalisés. Aussi, quand nous l'avons pu, nous leur avons adressé de l'information « papier », pour tenter de combler la fracture numérique.

◆ Une présence vers les plus en difficulté

A deux reprises, durant l'année 2022, nous avons organisé des opérations de solidarité envers nos adhérents victimes de catastrophes naturelles, tels les orages de grêle exceptionnels et les terribles incendies de l'été.

Nous avons sollicité notre réseau d'adhérents et nombreux d'entre vous ont fait acte de volontariat pour venir en aide à des adhérents de leur secteur ou d'ailleurs (hébergement, conseils, aides techniques...).

Le parti pris de la solidarité, cher à la CFDT, s'est très concrètement illustré. Un grand merci.

◆ Des revendications locales

Ce mandat aura été l'occasion de trouver des relations améliorées avec notre principal interlocuteur, **le conseil départemental** (ancien conseil général) de la Gironde.

Après avoir protesté à plusieurs reprises contre le traitement qui nous était réservé, la situation s'est améliorée. Désormais, nous sommes considérés comme des représentants d'un collectif important, les adhérents et adhérents CFDT Retraités du département.

Nous avons enfin été reçus en novembre 2021, par le nouveau **vice-président du département** en charge des personnes âgées et du lien intergénérationnel, **Romain Dostes**.

Cette rencontre nous a permis de lui présenter les orientations de la CFDT Retraités, et plus particulièrement nos revendications locales, sur lesquelles le conseil départemental intervient.

Parmi ces points, le fonctionnement du CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et l'autonomie) à améliorer et surtout la question lancinante de l'information aux citoyens, perdus dans une multitude d'organismes, de structures et de guichets... plus ou moins accessibles.

◆ Soutien

L'action revendicative locale durant ce mandat perturbé a consisté en une présence physique et un **soutien aux syndicats** CFDT du département, (Santé sociaux et Interco principalement) lors de rassemblements devant l'agence régionale de santé pour faire avancer leurs revendications, qui ont un impact sur la qualité de vie des personnes âgées

◆ Présence de l'UTR 33 au salon des séniors de bordeaux (21 et 22 octobre 2022)

Notre stand orange n'est pas passé inaperçu lors de ce salon. Notre objectif était de nous faire connaître et beaucoup de personnes étaient étonnées de trouver la CFDT et contents de parler avec nous de notre mutuelle.

Marianne Jordan était intervenue avec un power point explicatif pour faire connaître notre mutuelle MGEN/Solutions réservée aux adhérents CFDT.

Lors de ce salon nous avons fait signer **la pétition pour la loi Grand âge et Autonomie** et recueilli un grand nombre de signatures.

Une équipe de militants ont assuré sur deux jours ce salon dans la bonne humeur.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1.2 Les réunions d'adhérents

Incontestablement, les rencontres physiques entre nous ont été le point faible de ce mandat. Les raisons en sont maintes fois abordées plus haut.

Sur les trois années, aucune de nos journées « galette » du mois de janvier, n'ont pu se tenir.

En 2021, le confinement nous l'interdisait, en 2022, les collectivités ne voulaient pas mettre de salles à disposition. Et quand enfin pour 2023 tous les clignotants étaient au vert... la toute première manifestation contre la réforme des retraites se déroulait à la même date que notre galette, le 19 janvier.

Nous avons malgré tout enregistré une éclaircie notable dans ce sombre paysage. Nous avons pu tenir notre assemblée d'adhérents à Lormont le 5 mai 2022. Et quelle assemblée ! Une centaine de participants, la présence de la secrétaire générale de l'Union confédérale des retraités, Dominique Fabre, des travaux de qualité dans les commissions consacrées à notre activité dans les neuf territoires du département.

Le tout ponctué par un hommage chaleureux à Michel Lefèvre, notre secrétaire général, qui a décidé de prendre une retraite bien méritée. Arriver à mener à bien un tel travail dans cette période troublée n'a pas été facile.

A Lormont, Didier Gounet a repris le flambeau, avec une équipe partiellement renouvelée.

1.3 Réforme des retraites

Au moment où est rédigé ce rapport d'activité, des manifestations sont encore prévues.

Pour l'instant, c'est une dizaine de manifestations auxquelles nous avons participé. Nous nous sommes pleinement investis dans ces actions avec l'Union départementale, avons fourni des militants pour la logistique, aidé à l'organisation, relayé les appels auprès de nos adhérents... L'UTR, comme toute la CFDT, a été particulièrement présente pendant ce premier trimestre de 2023.

2. NOTRE ORGANISATION L'UTR Gironde une organisation qui se développe.

2.1 Une organisation organisée par territoires

Nous nous sommes organisés par territoires, calqués sur les 9 territoires de solidarité du département.

Notre objectif, en plus de l'activité départementale, est de nous rapprocher au mieux de l'ensemble de nos adhérents, de pouvoir être à leur écoute en proximité. Chacun de ces territoires est animé des responsables de notre union. Durant ce mandat, nous avons voulu

développer la prise en charge de cette activité.

Lors de notre assemblée d'adhérents, à Lormont, en mai 2022, nous avons consacré une grande partie des travaux à recueillir les attentes et les propositions de chacun de ces territoires.

Puis notre conseil s'en est saisi, traçant des perspectives de travail, et nous avons réuni les responsables territoriaux pour affiner les attentes et les réponses que nous pouvons apporter du niveau départemental.

Parmi les pistes retenues, nous pouvons citer un meilleur suivi avec l'appui d'un membre du Bureau par territoire, la création d'une ligne budgétaire spécifique dans notre budget 2023 pour afficher cette priorité, proposer des formations (communication, outils numériques, animation de réunions...).

Début 2023, la CFDT Retraités a été conviée à des réunions de travail sur chacun des neuf territoires du département, ce qui a été l'occasion pour nos responsables de territoires disponibles, de porter une parole et des revendications communes, assorties de problématiques plus locales, sur les transports, le logement, l'aide à la personne, etc.

Ce travail sera à poursuivre dans le mandat 2023 /2026. Là encore, bienvenue aux bénévoles !

Sur ce dossier comme sur d'autres, le Covid n'a pas permis à tous les territoires de mener une activité.

Haute Gironde	20	Bordeaux	94	Graves	132
Porte du Médoc	111	Sud Gironde	51	Bassin	61
Hauts de Garonne	113	Libournais	69	Médoc	32

Les territoires avec leurs d'adhérents fin 2022.

2.1.1 L'activité du Territoire du Libournais

Cinq réunions environ sont programmées par an.

Elles se déroulent à la bourse du Travail à Libourne où une dizaine de personnes sont présentes.

Nous souhaitons organiser une journée galette, le 7 février, en abordant les thèmes de la mutuelle et de l'aide apportée à nos adhérents sur notre territoire.

Cela n'a pu avoir lieu à cause des manifestations contre les retraites à Bordeaux et Libourne.

Actions réalisées : carte de la répartition de nos adhérents, projet de création d'un espace partagé pour nos informations territoriales, présentation du pacte du pouvoir de vivre par un membre d'ATD quart monde, participation aux différentes manifs.

Nous avons assisté à la rencontre départementale des Territoires, à Bordeaux en novembre 2022. Et pour finir, certaines réunions se terminent, dont la dernière...au restaurant pour renforcer la convivialité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2.1.2 L'activité du Territoire du Bassin :

L'épisode de la pandémie de COVID, avait brutalement stoppé le rythme de nos réunions.

Depuis, elles ont repris, mais avec une fréquence moindre qu'avant l'épidémie. Pour autant, les adhérents du Territoire ne sont pas restés l'arme au pied.

Lors des rencontres, un recensement des problèmes rencontrés sur le Territoire a été réalisé : « problème de transport, désert médicaux sur certaines communes, manque de personnel dans le domaine des services à la personne, difficultés à obtenir les informations concernant les aides, manque de place dans les EPAHD et problème de coût... »

Mais pour les participants aux réunions du Territoire, le seul constat ne pouvait être une fin en soi.

C'est pourquoi il a été décidé de réfléchir, parallèlement, aux moyens à mettre en œuvre pour tenter de répondre à ces problèmes et à ces questions.

Une première action a été entreprise sur la question des transports sur les deux communautés de communes du Bassin. Une demande de rencontre, a été adressée au responsable de la question des mobilités sur la communauté de commune nord bassin.

Cette rencontre a permis, aux militants CFDT du territoire, de poser les vraies problématiques.

En Septembre 2023, des modifications de la politique des transports devraient voir le jour sur le Bassin !

Un militant CFDT a participé à une réunion sur la question du « bien vieillir », où le vice-président du département était présent. On a pu à cette occasion, énoncer nos revendications sur cette question.

Enfin, rappelons que sur de nombreuses communes, des militants CFDT siègent dans les CCAS et portent là aussi les revendications CFDT.

Les militants du Bassin le savent, d'autres moyens d'actions seront sans doute nécessaires pour la prise en charges des différents dossiers, « interpellation des politiques, articles de presse, tract, et pourquoi pas des réunions d'informations auprès des populations concernées. Bref encore du pain sur la planche pour la mandature !

2.2 Rapport d'activité des commissions

2.2.1 La commission développement : Responsable Patrick Mauger

Nos adhérents

Nombre adhérents	Femmes	hommes
2020 719	2021 301	2021 420
2021 721	2022 302	2022 421
2022 723		

Depuis la « pandémie de COVID, et notre dernière AG », la commission développement est passée de 12 à 5 membres, ce qui a fortement impacté notre fonctionnement, et ce qui explique le peu de réunions organisées.

Pour autant, la commission développement a néanmoins maintenu une certaine activité.

- Le travail avec la trésorière adjointe a permis de suivre l'évolution des adhésions et des transferts.
- Les 9 territoires ont été invités à inscrire le développement dans leurs objectifs.
- Un courrier a été adressé aux différents syndicats de salariés afin de faciliter le contact avec les futurs retraités, et de favoriser le passage à l'UTR.
Mais un manque de suivi de ce courrier n'a pas permis de concrétiser cette rencontre avec les syndicats d'actifs.

- La participation aux réunions de développeurs au sein de l'UCR et de l'URI a été régulière.

- Le responsable développement de l'UTR 33 a participé régulièrement aux réunions développement de l'URR Nouvelle Aquitaine.

2.2.2 La commission loisirs :

Responsable Patrick Mauger/ Georges Dattas

Depuis 2021, c'est un groupe de 17 personnes (Claudine Vignau, Georges Dattas, Marcel Pierre, Jean-Pierre Barre, Christian Barroyer, Gilles Roy, Marie-Françoise Lalaude-Labayle, Francis Douvier, Roger Eymard, Patrick Mauger, Francis Vallejo, Francine Itey, Bernard Fleury, Marie-Jo Salanon, Jean-Yves Naud, Francis Janin qui a pris en charge cette commission loisirs.

Ils l'ont animée et organisée avec plaisir et entrain. Plus de 80 adhérents ont pendant ces deux ans participé à au moins une sortie, proposée par l'UTR. Il reste néanmoins difficile de réunir plus de quarante personnes sur une même sortie, sauf lors de notre traditionnelle galette de début d'année où plus de 100 personnes peuvent être présentes.

Pendant ces deux années, le principe d'un voyage en car, d'un autre en voiture et de visites sur Bordeaux a été retenu. Des randonnées trimestrielles ont été mises en place.

La commission s'est réunie, cinq fois pour coordonner ses activités. Une remise exceptionnelle de 30 € a été consentie aux adhérents, pour le voyage en car en 2022/2023. Le budget se monte à 5 000 €. L'Association " Destination Partage" assure nos sorties.

La commission Loisirs régionale (URR) ne s'est pas réunie pendant cette période.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2.2.3 La commission Santé Autonomie : Responsable Michel Tricon

Alors qu'elle se réunissait trois à quatre fois par an, la commission s'est réunie en présentiel le 20 février 2020. Pour remédier provisoirement à cette absence de réunions, des notes de travail ont été éditées, selon la richesse de l'actualité sociale.

C'est ainsi qu'ont été vus les dossiers suivants : les PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) des années 2021 et 2022, la revalorisation des retraites du régime général et assimilés pour 2021, la non-revalorisation des retraites complémentaires pour 2021, le budget de la CNSA 2021 (caisse nationale santé autonomie), le premier budget de la nouvelle branche autonomie, les rapports sur la future loi concernant le grand âge, l'ONDAM 2021 (objectif national de dépenses d'assurance maladie) avec la généralisation du tiers payant pour le panier 100% santé, le guide pratique des aides du conseil départemental pour garantir le droit de bien vieillir, la loi du 16 août 2022 portant des mesures pour garantir la protection du pouvoir d'achat, etc.

Nos mandats au CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) n'ont pas pu intervenir aux réunions pour nous faire part des questions, problèmes et décisions soulevés ou pris par le conseil départemental en ce qui concerne l'action politique mise en place pour les personnes âgées. Une solution a été trouvée pour qu'ils puissent être présents dans la mesure du possible.

L'activité en présentiel a repris au premier semestre 2022.

La commission a envisagé ce qu'elle pouvait proposer pour aider au fonctionnement de nos neuf territoires (dossier type contenant des données spécifiques pour chacun, lexique sur les acronymes très présents en protection sociale, articulation assurance maladie et complémentaires santé, etc.).

Le nombre de participants est en diminution, un appel à renforcer la commission est à envisager, les dossiers à approfondir seront nombreux.

2.2.4 La commission formation : Responsable Françoise Dattas

La commission Formation de l'UTR 33 se réunit peu. La formation syndicale est de la responsabilité de l'Union Régionale des Retraités Nouvelle Aquitaine, elle a donc une organisation régionale prioritaire. Cinq militantes de l'UTR animent les forma-

tions de l'URR. L'organisation matérielle d'une formation est à la charge de l'UTR qui accueille.

Durant ces dernières années, en Gironde, nous avons programmé plusieurs formations: « adhérents CFDT, bientôt à la retraite », « Les systèmes de retraites », « Répondre aux Questions Retraites », « Proche aidant et Conseil de Vie Sociale », « Structurer le développement », Accueil des nouveaux adhérents.

Certaines ont dû être annulées par manque de candidats, le COVID ou ces derniers mois pour des raisons de grève ou manifestations.

Les priorités de l'UTR étaient de former ses responsables. Le conseil a suivi la formation « structurer une équipe ». Et des membres indisponibles à ces dates ont bénéficié d'une journée spécifique.



Formation structurer une équipe

Nous avons établi notre plan de travail et avons décidé de faire la formation « bâtir un plan de communication »

Didier Gounet secrétaire général a suivi avec l'UCR la formation de Secrétaire d'Union territoriale.

Dans le cadre du développement, avec les commissions « Développement » et « Formation », les liens avec les syndicats de salariés vont être renforcés pour mieux faire connaître la CFDT retraités.

En fin 2022, nous avons pu observer des relations plus faciles avec certains syndicats qui nous envoient maintenant des stagiaires à la formation « Adhérent CFDT, bientôt en retraite ».

La rencontre avec les syndicats d'actifs est un travail de longue haleine car ils ont souvent des préoccupations plus urgentes.

Nous comptons aussi sur la présence de retraités dans les instances interpro URI et UD 33.

Le plan de formation paraît le dernier trimestre de l'année en cours et bienvenue aux nouveaux retraités et militants pour se former.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2.2.5 La commission journal : Responsable Marielle Dussol

Quatre nouveaux militants ont rejoint la commission journal (Annick Castaing, Jean-Marie Deluche, Fred Dupont, Didier Gounet) lors de l'AG en avril 2021.

Le fonctionnement de notre commission a été fortement perturbé par différents événements :

- ◆ les confinements successifs dus au COVID ont impacté notre organisation,
- ◆ l'augmentation des coûts du papier et d'impression, le changement d'imprimeur ont engendré un fort surcoût budgétaire,
- ◆ notre participation active, en solidarité, aux manifestations contre la réforme des retraites,

Huit newsletters et cinq « Ré-Actif » ont été élaborés, publiés et envoyés.

Quatre newsletters transformées en journaux ont été envoyées aux 120 adhérents qui ne disposent pas de mail et qui ne peuvent pas, de ce fait aller aux informations accessibles par lien internet.

Tous les membres de la commission ont participé, soit en présentiel, soit en visio, à la rédaction et à la relecture de notre journal le « Ré-Actif ».

Compte-tenu des délais très courts, pour coller à l'actualité, deux membres de la commission ont pu travailler sur la newsletter.

Un plan de formation prévu pour nourrir la commission a été mis à mal. La formation « créer et améliorer la revue CFDT » et « outils numériques » a été reportée plusieurs fois en raison des mouvements sociaux (elles sont en cours de reprogrammation).

2.2.6 Groupe de travail CCAS/CIAS : Responsable Françoise Dattas



Suite aux élections municipales de 2020, une nouvelle équipe de mandatés a été retenue par les maires des communes.

En 2020, nous présentions une cinquantaine de personnes avec une couverture de 47 communes, 17 de plus qu'en 2014.

Actuellement nous avons 28 mandatés.

Nous avons prévu de continuer le suivi de nos mandatés. A cette période, nous étions en pleine crise du COVID, il était difficile de réunir les adhérents retenus en 2020.

L'urgence était de permettre aux délégués de se former sur les objectifs des CCAS/CIAS, leur fonctionnement, le budget, la place de la CFDT.

Nous avons adapté le dossier formation, préparé par l'UCR, pour le faire en visio.

Ce sont cinq visio que nous avons faites, avec le choix de regrouper les mandatés suivant le nombre d'habitants de leur commune. Cela correspondait mieux à leur réalité.

A la fin de la pandémie, nous avons pu faire notre première rencontre des délégués pour faire le point sur leur début de mandat, de leurs actions, des problèmes et questions qui peuvent se poser. Des pistes ont été lancées, à suivre...

Nous avons prévu de nous revoir début 2023, pour faire le point de nos actions, des problèmes et questions qui ont pu se poser durant cette année.

Avec les diverses grèves et manifestations du premier trimestre nous n'avons pas pu réaliser cette rencontre.

Toutefois nous les sollicitons régulièrement sur des dossiers, Ukraine, formations, Semaine Bleue, Octobre Rose ...

A la fin de l'année 2022, l'URR a réuni les responsables des CCAS de toute la nouvelle aquitaine.

Là aussi des pistes de réflexion et de travail ont été lancées.

Nous espérons que cette prochaine mandature de l'UTR 33 permettra de travailler ensemble plus régulièrement, avec des échanges plus larges avec l'URR voire l'UCR.

2.2.7 Groupe de travail Mutuelle (MGEN-Solutions) :

Responsables Gilberte Touzeau et Christiane Schadeck.

C'est un service à l'adhérent que nous proposons aux retraités de la CFDT, dans le cadre d'un accord de partenariat national.

Durant la mandature, la mutuelle a été un vecteur d'adhésions. 22 adhésions en 2021, puis 14 en 2022 et déjà 13 adhésions en mars 2023.

Toutefois, nous avons déploré une forte augmentation des cotisations ces deux dernières années (+ 6 % en 2022 et + 15 % en 2023). Elle est due principalement au transfert vers les mutuelles de la prise en charge du 100 % santé.

Malgré tout, elle reste toujours attractive:

- ◆ pas de délai de carence,
- ◆ la prise en charge est immédiate,
- ◆ pas d'augmentation de cotisation en avançant en âge,
- ◆ pas d'exclusion quel que soit l'état de santé.

Le travail réalisé est un facteur de développement.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2.3 Le réseau Cezam

Nous avons poursuivi notre adhésion au réseau Cezam.

Ce réseau propose des activités de loisirs, culture, voyages, à des tarifs attractifs aux titulaires de la carte Cezam.

Nous avons décidé il y a plusieurs années, en plus de proposer cette carte à tous nos adhérents, d'abonder sur notre budget le prix de la carte annuelle.

Ainsi, par exemple, en 2023, la carte coûte 15 euros, nous participons à hauteur de 7 €, ce qui revient pour le titulaire à 8 €, et demi-tarif pour le conjoint, soit 4 €.

C'est un outil pour faciliter l'accès à ces activités pour le plus grand nombre. Nous avons fait le choix de le développer afin de réduire les inégalités.



2.4 Les rapports d'activité des SSR

2.4.1 Section Transport Environnement

Les adhérents retraités issus du champ professionnel de la Fédération Générale des Transports et de l'Environnement sont organisés au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine. En mars 2023, ils sont 131 adhérents, dont 41 en Gironde.

Les relations sont suivies avec le syndicat des transports routiers Aquitaine Atlantique et la section du SNTU (syndicat national des transports urbains) du réseau de Bordeaux. Le transfert d'adhésion entre salariés et retraités se font mais il faut rester attentifs. Dans le syndicat des cheminots de Bordeaux, la grande majorité des adhérents étant jeunes, peu d'entre eux sont en âge de la retraite.

La section rencontre des difficultés les aériens et l'environnement (peu de contacts et une CFDT peu développée dans ces secteurs dans la région). Toutefois, quand nous regardons derrière nous pouvons constater le nombre grandissant de nos adhérents.

Au Bureau de la section, composé de 7 membres, siègent 4 girondins. Il se réunit quatre fois par an et le Conseil deux fois, selon un calendrier établi à l'avance, en fonction de la vie de la Section et des échéances extérieures.

Les militants et les adhérents Transport Environnement de Gironde sont toujours fortement présents

lors des actions engagées par l'UTR et participent à la vie de celle-ci. Tous les ans, en début d'année, nous organisons un repas auquel sont invités tous nos adhérents. Les responsables de syndicats locaux de salariés de toutes les branches de la FGTE ainsi que les secrétaires des UTR de la Nouvelle Aquitaine sont aussi conviés. Un débat d'actualité précède le repas.

Des militants de l'URRTE ont aussi des responsabilités dans plusieurs UTR dont celle de la Gironde (conseil, commission développement). Nous participons, bien sûr, aux AG et congrès de ces structures.

2.4.2 Section Chimie Energie

L'organisation des retraités chimie énergie sur le Nord Aquitaine regroupe les adhérents sur les départements Dordogne, Gironde et Lot et Garonne. L'équipe d'animation se réunit deux fois par an.

Depuis avril 2021, Elle s'est réunie 2 fois en visioconférence et enfin en physique en décembre 2022.

En 2021 : Elections dans les CE des Industries Electriques et Gazières où votent les retraités : la Cfdt en Dordogne a remporté trois places d'administrateurs grâce à l'action d'un de nos adhérents.

Développement : nous accueillons les nouveaux retraités du syndicat en accord avec la trésorière.

Nous nous sommes inscrits dans le protocole national signé entre la Confédération, l'UCR et l'Union Fédérale des Retraités Chimie Energie.

En 2022 : L'équipe a rédigé une fiche relative aux modalités de la nouvelle visite médicale préalable au départ à la retraite. Ce document a été repris dans le mag de la FCE Chimie Energie où une page est réservée à l'UFR. La maladie se déclare souvent quelques années après le départ à la retraite et la recherche d'antécédents difficile à reconstituer.

En cours : pour aider nos collègues des IEG (Industries électriques et gazières) partant à la retraite, l'équipe travaille avec le syndicat sur un guide préparant leur départ en retraite.

Les activités suivantes sont assurées :

- ♦ relais des actions initiées par les UTR.
- ♦ participation régulière aux instances et commissions des UTR et au conseil du syndicat.
- ♦ participation à différentes instances de la fédération, de l'UCR et au Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) pour la Cfdt

L'effectif est de 108 adhérents au 31 décembre 2022 dont 71 en Gironde. Les femmes représentent 20% des adhérents, les IEG représentent 45 % de l'effectif et 92% des adhérents utilisent internet.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2.4.3 Section Culture, Communication, Conseil

La section 3C se réunit une fois par mois d'octobre à juin. Au cours de ces réunions sont abordés les sujets d'actualité (pouvoir d'achat, Ukraine, réforme des retraites, etc), les relations et l'activité de l'UTR, et les positions de la CFDT.

Nous participons aux instances du syndicat :

- ◆ Quatre militants sont élus au conseil départemental dont deux au bureau
- ◆ des militants à la commission loisirs et développement.

Une Assemblée Générale statutaire doit être tenue tous les deux ans.

Nous continuons d'abonner nos adhérents au Retraité Militant.

L'effectif de la section est de 106 adhérents.

Activités au cours des deux années passées :

Année 2021 Réveil tardif et difficultés à reprendre nos réunions. En fin d'année nous avons envoyé des chocolats à nos adhérents (important pour maintenir notre lien social).

Année 2022 Reprise des réunions le 21 mars.

En solidarité avec l'Ukraine nous avons fait un don de 500€ à « la cagnotte CFDT pour l'Ukraine » Préparation de notre Assemblée Générale qui s'est déroulée le 29 novembre 2022.

3. NOTRE IMPLICATION dans les instances de retraités et l'interprofessionnel

3.1 Congrès URR NA (Union régionale des retraités de Nouvelle Aquitaine)



Délégation de l'UTR de la Gironde

Ce 2ème congrès s'est déroulé à Périgueux le 12 et 13 avril 2022. Cette mandature, avec la fusion des régions Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes a montré la disparité entre les tailles des départements .

Il a fallu se connaître, s'organiser, échanger avec les 11 UTR pour faire vivre notre URR NA.

Lors de ce congrès, une soixantaine de militants sont venus débattre, amender.

Huit amendements ont été mis en débat.

La délégation, pour l'UTR de la Gironde, était de dix personnes. Deux membres de l'UTR se sont présentés au bureau URR (Marielle Dussol et Didier Gounet) et deux membres au conseil URR (Frédéric Dupont titulaire et Bruno Valade suppléant).

L'UTR 24 organisatrice de ce congrès, a su mettre au cœur de cet événement la convivialité et la bonne humeur. La visite de la ville de Périgueux a été très appréciée.

3.2 Dans l'interprofessionnel

3.2.1 Assemblée Générale de l'UD

En 2021, l'Union Départementale a organisé son AG à Bordeaux.

Dans le mandat précédent, l'équipe avait connu beaucoup de difficultés de fonctionnement après le décès de Jean-Claude Desesbats (retraité) Secrétaire Général de l'UD. Chacun avait besoin de retrouver ses marques et le besoin de vivre ensemble.

L'UTR33 n'avait plus d'élus depuis les soucis de santé de Pedro ALFOS.

On a toujours soutenu la valeur d'interprofessionnel et la place de tous sur la majorité des sujets qui concernent les syndiqués et les salariés en général. Le conflit sur les retraites a, il nous semble, démontré la place et le rôle de l'Interprofessionnel.

La difficulté majeure pour nous dans l'UD, c'est de nous faire réellement connaître de tous les syndicats afin d'organiser ensemble le transfert de leurs adhérents partant à la retraite.

Pour nous, c'est une continuité du développement de notre organisation. Des liens ont déjà été créés avec succès mais cela doit s'installer dans la durée et avec tous.

Le conseil UTR 33 a décidé de présenter 3 candidats : Michel Biensan, nouveau retraité, à la CE, Françoise Dattas au bureau départemental et Roger Eymard à la commission de contrôle.

Nous étions en plein Covid, le congrès s'est déroulé finalement sur une demi-journée à l'UD: moitié visio depuis les syndicats, moitié en présentiel.

De nombreux syndicats ont fait des interventions sur leur activité et la place qu'ils ont ou voudraient prendre dans la vie du collectif de l'UD.

Tous les candidats ont été élus mais le fonctionnement de l'UD 33 se heurte souvent à l'absence de disponibilité des uns ou des autres souvent par manque de temps syndical disponible.

RAPPORT D'ACTIVITÉ/ RAPPORT FINANCIER

3.2.2 Congrès URI

En 2021, le 2eme congrès de l'URI a eu lieu à Pau . Il faisait suite au congrès de création en 2018, à trois ans de fonctionnement souvent difficile.

Pour l'UTR 33, le dossier dont le traitement a été le plus positif était celui de la formation syndicale.

A décharge, le mandat a été très fortement impacté par le Covid, ce qui n'a pas facilité les échanges et relations.

Trois candidatures de retraités ont été présenté par l'URR. L'UTR 33 n'a pas renouvelé de candidature.

Ce nouveau congrès se présentait avec des textes plus consensuels, des orientations plus structurées et une équipe s'appuyant sur les difficultés antérieures repérées, qui devait être plus soudée.

Une réflexion est en cours sur une charte financière entre les syndicats et l'URI et finalisation de la charte des mandatements et des mandatés.

L'UTR 33 a apporté son soutien aux textes et à la nouvelle équipe. En ce sens, nous avons fait une intervention critique mais positive pour l'avenir.

Le nouveau Secrétaire général est Gregory Gaudel.

Le congrès, avec une participation assez forte (88%) a voté l'activité à 60%, le financier à 54.87% et les statuts à 88%.

La résolution votée à 80% souligne le soutien des syndicats au projet.

Le congrès a été marqué par un partenariat CFDT/MACIF sur la précarité menstruelle. L'UTR 33 s'est mobilisé et a participé en matériel et par un chèque.

3.2.3 Congrès Confédéral

Deux délégués, Didier Gounet et Marielle Dussol, ont assisté pour l'UTR 33, au 50^e congrès confédéral de la CFDT qui se déroulait à la cité internationale de Lyon, du 13 au 17 juin 2022.

Ce sont 1600 délégués qui étaient réunis pendant cinq jours, pour échanger, débattre, voter.

Comme c'est habituel dans notre UTR pour chaque congrès , un groupe de préparation a été chargé d'étudier et vulgariser les textes. Ensuite, il y a une présentation au conseil départemental, notre organe directeur. A l'issue de ces débats, le conseil a décidé de nos prises de position au congrès.

Une semaine très intense d'écoute avec 102 interventions sur l'activité que certains ont abordée avec beaucoup d'humour pour faire passer les messages. Laurent Berger a été réélu pour un mandat de secrétaire général avec 96,68%.

Longue ovation des militants pour les interventions des syndicalistes internationaux ukrainiens,

de Hongkong, de l'Afghanistan. C'est une salle bouleversée qui s'est levée pour applaudir les syndicalistes. Respect et reconnaissance !

4. BILAN FINANCIER

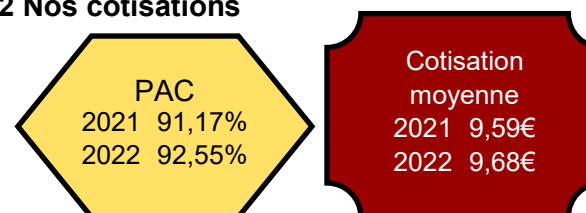
Nous reprenons la présentation des comptes de 2021 à 2022. La commission de contrôle, composée de Marie claire Bourdonneau, Jean-Yves Hameury et Jean-Louis Ledoux, se réunit chaque année pour faire un rapport sur les comptes de l'UTR.

5.1 Nos résultats globaux

	2021	2022
Charges	28525,37€	32436,45€
Produits	34378,67€	49278,56€
Solde	5853,30€	16842,11€

Des excédents dus à la pandémie, a provoqué un arrêt de l'activité. Des rencontres annulées pour diverses raisons, ne nous a pas permis d'être dans les échanges et la convivialité.

5.2 Nos cotisations



La situation financière de l'UTR est saine. Notre nombre d'adhérents , le nombre de PAC et la cotisation moyenne est en progression.

CONCLUSION

Un bilan est toujours délicat car il faut tenter de ne rien oublier.

Nous nous sommes efforcés de rendre compte de notre action avec méthode. Ce que nous avons fait n'est certainement pas parfait, nous pourrions en débattre à l'AG.

S'il est une chose dont nous sommes certains au terme de cette rédaction, c'est que nous l'avons fait en respectant nos valeurs, les valeurs de la CFDT ! Forts de nos valeurs, forts du nombre de nos adhérents, nous vous proposons, dans les pages suivantes, à travers la résolution d'orientation, de poursuivre notre action.

En faisant le lien entre les deux, nous pouvons ainsi connaître le passé, comprendre le présent et construire l'avenir. Nous vous attendons !

AVANT PROJET DE RÉSOLUTION

AVANT PROJET de RÉSOLUTION PENSER GLOBALEMENT ! AGIR LOCALEMENT !

1. Introduction

Cette résolution fixe les priorités revendicatives et organisationnelles de la CFDT Retraités Gironde. Il appartient au conseil départemental de l'UTR, à ses commissions, aux équipes dans les territoires de mettre en œuvre ces priorités.

2. Toute notre place dans la société

2.1 Les retraités sont actifs dans la société, dans la sphère familiale, dans les associations, dans la gestion des communes, dans les territoires.

2.2 La CFDT retraités agit pour une adaptation de la société à tous les âges de la vie, les exigences de dignité et de justice n'ont pas de limite d'âge et nécessitent une réponse solidaire et un bien vivre ensemble.

2.3 L'action syndicale de la CFDT retraités s'inscrit également dans un contexte ouvert sur l'Europe et le monde.

3. Toute notre place dans la CFDT et CFDT Retraités

3.1 La CFDT Retraités Gironde continuera à prendre toute sa place à tous les niveaux de l'organisation : la Confédération, l'Union Confédérale CFDT des Retraités (UCR) et l'Union Régionale CFDT des retraités (URR).

3.2 Nous resterons impliqués dans l'UD et dans l'URI afin que l'UTR 33 soit connue et reconnue par les autres syndicats.

3.3 Elle contribuera à l'élaboration de leurs positions, aux débats et actions engagées pour conforter le rapport de force nécessaire à l'avancée des revendications décidées en congrès et s'engager dans leur mise en œuvre.

4. Une action articulée s'exprimant sur trois niveaux : national, départemental et territorial. Localement, elle vient alimenter et soutenir l'activité de toute la CFDT, comme nous le présentons dans cette partie.

4.1 Les propositions et revendications ne font sens que si elles se concrétisent à chaque niveau.

La mise en œuvre des valeurs de solidarité, d'émancipation et de respect des personnes

exige une adaptation constante de nos analyses, de nos revendications et de nos pratiques.

4.2 Il nous faut agir pour une meilleure indexation des retraites, pour un niveau de retraite minimum décent, pour bénéficier d'un logement adapté. Il faut veiller à ce que les dépenses de charges fixes et obligatoires ne fassent diminuer le reste à vivre.

4.3 Notre système de santé, longtemps exemplaire, est en péril (crise du COVID, choix politiques des dernières décennies, pénurie de praticiens formés, zones blanches, fermetures de lits, non reconnaissance du personnel de santé, augmentation des mutuelles...). La Gironde n'est pas épargnée. L'organisation d'un système de santé qui permette à tous l'accès aux soins, quel que soit son lieu de résidence et son niveau de ressources, est essentiel.

5. Une action articulée selon les différents âges de la retraite

5.1 L'âge ne doit pas être le seul critère. L'état de santé, le handicap, la perte d'autonomie, le niveau de retraite, l'environnement familial, le lieu de résidence... sont à prendre en considération.

5.2 Notre politique revendicative doit être construite pour répondre aux différents besoins et aux différentes attentes en fonction de chaque situation.

6. Des revendications et propositions qui changent notre quotidien

6.1 Garantir des conditions de vie décentes,

- ♦ atteindre un niveau de retraite décent pour améliorer les conditions de vie,
- ♦ développer une prise en charge de la perte d'autonomie,
- ♦ promouvoir l'inclusion sociale des aînés pour favoriser l'entraide et la solidarité,
- ♦ organiser des lieux d'accueil seniors ou intergénérationnels pour faciliter des rencontres et lutter contre l'isolement des personnes âgées, y compris dans les résidences autonomie.



AVANT PROJET DE RÉSOLUTION

- 6.2 Garantir un égal accès à la santé et aux soins partout et pour tous,**
- ◆ encourager l'implantation de professionnels, de préférence de secteur 1, dans les déserts médicaux,
 - ◆ développer les maisons de santé et les centres de santé là où cela est possible,
 - ◆ développer les centres de soins de proximité pour faciliter les fins d'hospitalisation.
- 6.3 Garantir l'accès à un logement digne pour participer au maintien à domicile,**
- ◆ favoriser l'implantation des logements sociaux avec l'objectif de mixité sociale et générationnelle,
 - ◆ revendiquer l'encadrement des loyers,
 - ◆ obtenir des financements pérennes pour l'adaptation du logement en fonction de l'évolution de l'âge ou de la mobilité et la rénovation des passoires énergétiques,
 - ◆ obtenir la généralisation de l'interdiction de la location des logements indignes et insalubres.
- 6.4 Favoriser l'égalité pour tous pour éviter les situations handicapantes,**
- ◆ aménager les bâtiments et la voirie conformément à la loi sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
 - ◆ demander l'application de cette loi dans les commerces et tous les autres établissements recevant du public,
 - ◆ implanter du mobilier urbain pour les seniors et les personnes à mobilité réduite.
- 6.5 Adapter ou créer des moyens de transport durables pour contribuer au vieillissement actif, permettre l'accès aux commerces et services et faciliter le lien social,**
- ◆ faire respecter les plans de mobilité dans les territoires dans le périmètre de l'intercommunalité,
 - ◆ veiller à la gamme de choix et à son coût.
- 6.6 Accompagner les plus âgés pour un accès au sport, à la culture, aux loisirs et au numérique,**
- ◆ favoriser l'accès aux services pour participer au bien vieillir et au maintien du lien social,
 - ◆ inciter à la mise en place d'une tarification sociale pour les seniors pour aider les revenus les plus modestes,
- ◆ aider à réduire les effets de la fracture numérique par la mise en place d'ateliers de proximité,
 - ◆ demander l'implantation de Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de niveau 3 sur tous les territoires,
 - ◆ exiger l'amélioration de l'accès à l'information,
 - ◆ demander la mise en place d'ateliers accessibles à tous (mémoire, nutrition, équilibre, numérique, arts plastiques, musique, stage de conduite,...).
- 6.7 Lutter contre la désertification des centres urbains et des territoires ruraux et remettre l'exigence de la solidarité au cœur de l'économie locale,**
- ◆ maintenir ou créer des commerces et maintenir les services publics de proximité,
 - ◆ soutenir les associations de services à domicile,
 - ◆ soutenir l'économie sociale et solidaire,
 - ◆ inciter au développement du réseau France Services.
- 6.8 Permettre l'expression et la participation des citoyens et co-construire les politiques publiques,**
- ◆ mettre en place un conseil des sages ou conseil des anciens quand il n'existe pas,
 - ◆ soutenir activement la vie associative et syndicale,
 - ◆ permettre l'émergence et le déploiement d'initiatives citoyennes,
 - ◆ créer des budgets participatifs.



AVANT PROJET DE RÉSOLUTION

7. Notre Action en Gironde

7.1 Elle est dans l'intervention directe,

- ◆ par des interpellations via des mobilisations ou via les médias,
- ◆ par des délégations auprès des élus et des pouvoirs publics,
- ◆ par l'action commune sur des revendications décidées avec les signataires du Pacte du Pouvoir de Vivre et les autres Organisations Syndicales.



7.2 Elle est dans l'intervention institutionnelle : La CFDT Retraités, représentante des retraités, est active dans les instances suivantes,

CDCA

Le vieillissement de la population, très marqué dans notre département, confère un rôle important à cette instance qui guide le Conseil Départemental dans ces choix sociaux, médico-sociaux en direction des âgés.

La CFDT retraités, en lien avec l'interprofessionnel, continuera à être force de propositions sur ces politiques.

Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Gironde, Personnes Agées, Personnes Handicapées), instance consultative placée auprès du Conseil Départemental de la Gironde émet des avis et des recommandations sur les politiques du vieillissement et du handicap dans les domaines médico-social et sanitaire (accès aux soins, aide aux aidants, logement, maintien à domicile, transports, vie associative et culturelle...)

CCAS/ CIAS

Elle poursuivra l'accompagnement des mandatés CFDT dans les CCAS/CIAS pour permettre les échanges et favoriser la prise en compte de nos priorités : sortie du budget Aides Sociales du repas des aînés, réalisation « de l'analyse des besoins sociaux » qui a pour objectif de mettre en

adéquation les besoins de la population et les actions à engager...

Centre Communal d'Action Sociale et Centre Intercommunal d'Action Sociale), sont des lieux qui nous permettent d'agir dans la proximité pour répondre, dans l'intérêt général, aux problèmes des plus démunis sur la base d'analyse des besoins sociaux.

CVS

L'UTR poursuivra son travail pour que cette structure se développe dans chaque organisme. Elle accompagnera, par la formation, la mise en réseau des adhérents qui souhaitent s'impliquer.

Conseil de Vie Sociale, conseil de vie sociale est le lieu d'expression des besoins des résidents des EPHAD, résidence autonomie et des structures d'accueil ou de service à la personne...

Conseil des sages ou conseil des anciens

Nous inciterons tous nos adhérents à revendiquer la mise en place de ces conseils et à y siéger.

Conseil des sages composé de seniors, à partir de 50 ans et de retraités. Le conseil des sages crée des projets et donne son avis sur divers projets concernant la commune...

RFVAA

Nous avons toute légitimité pour prendre notre place auprès des communes. La CFDT est membre de cette association, plusieurs communes de Gironde y ont également adhéré.

Il nous faudra développer ce réseau en faisant adhérer un maximum de communes ou d'intercommunalités et en prenant toute notre place.

Au sein du réseau francophone villes amies des aînés ce réseau promeut la citoyenneté des âgés ainsi que la lutte contre l'âgisme.

CTS/ CLS

C'est dans ces structures décentralisées dans chacun des 9 territoires que nos revendications et propositions pour l'accès aux soins doivent être concrétisées, avancées, défendues.

La CFDT Retraités maintient son exigence de mise en place, conformément à la loi, des CTS qui associent les professionnels de santé, les pouvoirs publics et les usagers.

Conseil Territorial de santé et Conseil local de santé qui doivent organiser l'offre des soins sur tous les territoires.

AVANT PROJET DE RÉOLUTION

8. Les pratiques syndicales

8.1 Agir à la transformation des conditions de vie des citoyens, plus particulièrement des retraités, sur son cadre de vie, son quartier, sa commun...sur les 9 territoires du département.

8.2 Poursuivre l'animation des 9 territoires,

Les actions, réflexions, analyses au plus près de la vie des retraités enrichissent l'action revendicative de l'UTR, favorisent la participation des adhérents à la vie de la CFDT.

Pendant cette prochaine mandature nous devons :

- ◆ mettre en place une équipe d'animation dans chaque territoire. Ces équipes seront formées à l'animation, la conduite de l'action revendicative, la communication,
- ◆ désigner un membre du bureau de l'UTR pour assurer le lien avec l'équipe d'animation avec l'aide d'outils de communication et de développement,
- ◆ traduire ces actions dans notre budget,
- ◆ rechercher la mutualisation des actions mises en place dans les territoires en synergie avec la stratégie de l'UTR.

8.3 Continuer à faire vivre les commissions et groupes de travail UTR

L'UTR continuera à organiser les commissions et groupes de travail pour :

- ◆ informer, associer, faire participer les adhérents...,
- ◆ prendre en charge des dossiers, des activités.

9. Développement

9.1 Rencontrer les syndicats de salariés est un objectif majeur si nous voulons améliorer le transfert des adhérents salariés vers notre UTR.

Un planning annuel de rencontres des syndicats de salariés sera donc établi.

Nous pourrons, dans le cadre de ces rencontres, réfléchir aux moyens de faire connaître, auprès des futurs retraités, l'activité et les actions de l'UTR 33.

L'UD 33 et L'URI Nouvelle Aquitaine seront sollicitées afin de faciliter cette démarche.

9.2 Continuer à développer l'offre de services Mutuelle et CEZAM.

9.3 Poursuivre et améliorer l'accueil des nouveaux adhérents pour les fidéliser, leur permettre de s'investir dans la vie de l'UTR au travers des commissions, des actions de territoire...

10. Accompagnement des adhérents

10.1 Information,

Tous les adhérents de l'UTR 33, connectés ou pas, ont droit au même niveau d'information.

Améliorer notre visibilité interne et externe :

- ◆ le Ré-Actif restera notre outil d'information de l'UTR adressé à tous les adhérents,
- ◆ la messagerie continuera à être le vecteur essentiel de l'information de la CFDT en direction des adhérents,
- ◆ le développement d'outils de communication écrits et numériques sera poursuivi.

Mener une réflexion sur les points suivants :

- ◆ périodicité du « Ré-Actif » compte-tenu des coûts d'impression,
- ◆ usage des outils numériques d'aujourd'hui,
- ◆ actualisation et maintien du site « CFDT Retraités Gironde »,
- ◆ rôle des Territoires dans la diffusion de l'information.

10.2 Formation,

- ◆ C'est un droit de tout adhérent, le bulletin trimestriel fait état de l'offre de formation dans chacun de ses numéros,
- ◆ la formation syndicale doit permettre aux militants et au collectif d'augmenter leurs compétences et de s'émanciper,
- ◆ elle est aussi un levier pour le développement avec la formation « adhérent CFDT, bientôt à la retraite » qui doit être notre priorité,
- ◆ grâce à notre plan de formation nous allons pouvoir aller vers une logique de parcours de formation.

10.3 Convivialité,

L'offre de loisirs est une tradition de notre UTR. Ces actions seront maintenues et développées en fonction des souhaits des adhérents.

Nous continuerons d'associer convivialité et réflexion dans l'organisation des journées proposées par l'UTR (galette, réunion ...).

11. Conclusion

Chaque adhérent qui s'engagera sera porteur de la parole CFDT et il sera accompagné pour être force de proposition dans son mandat CFDT.

Notre résolution ne vivra que si nous la faisons nôtre, elle devra rester notre fil conducteur pour notre action dans les trois prochaines années. Nos ambitions sont grandes. Le sage disait :

“ils ne savaient pas que la chose était impossible alors ils l'ont faite”.

Bulletins de candidatures

Notre UTR fonctionne grâce à un réseau de bénévoles,

Plus nous serons nombreux, plus le travail pour notre fonctionnement sera facilité,

Nous vous invitons à déposer vos candidatures :

◆ **pour le bureau de vote de l'AG,**

Le bureau de vote est élu par le conseil UTR du 25 avril 2023.

Il sera composé de 5 membres dont le trésorier, Roger Eymard et deux membres du conseil.

Il a pour fonction :

- ◆ de réceptionner les enveloppes,
- ◆ d'identifier les votants en pointant les enveloppes identifiées,
- ◆ procéder au dépouillement des enveloppes anonymes,
- ◆ publier les résultats.

Les moyens de l'UTR sont mis à la disposition de ce Bureau.

◆ **pour le conseil départemental,**

Il est composé au maximum de 26 membres élus par les adhérents.

Sa fonction est déterminée par l'article 10 des statuts : Le conseil se réunit au moins trois fois l'an.

Il se compose de douze à vingt-six membres. Il est constitué par appel de candidatures à l'ensemble des adhérents. Les conseillers sortants sont rééligibles. Le conseil :

- ◆ élit le bureau,

- ◆ délibère de tous les problèmes intéressant de l'Union dans le cadre des orientations décidées par l'assemblée générale,

- ◆ désigne et mandate ses représentants dans les diverses institutions la concernant.

Chaque conseiller bénéficie d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité. La moitié au moins des membres doit être présente pour que les délibérations soient valables.

◆ **pour la commission de contrôle des comptes**

Elle est composée de 3 membres au maximum.

Sa fonction est fixée par l'article 12 des statuts Contrôle financier.

Pour la vérification des comptes, **une commission de contrôle financier** est instituée.

Elle comprend trois membres **pris en dehors du conseil** et élus en assemblée générale.

Cette commission se réunit une fois par an.

Un des membres présente le rapport de la commission devant l'Assemblée Générale.



Bulletin de candidature à retourner avant le 14 avril 2023

Au siège de l'UTR ou par mail à l'adresse gironde@retraites.cfdt.fr

Nom :

Prénom :

Coordonnées :

Lieu de résidence

Secteur Professionnel d'origine

Déclare être candidat :

- ◆ Au bureau de vote de l'AG (2 postes),*
- ◆ Au Conseil départemental (26 postes), *
- ◆ A la commission de contrôle des comptes(3 postes).*

* rayer la mention inutile

Bulletin de participation/ projet Ordre du Jour



Salle d'Eysines au Pinsan (salle festive)

Bulletin d'inscription à retourner avant le 28 avril 2023

Pour ceux qui participent à cette assemblée d'adhérents, **une contribution de 6 €** est demandée à l'inscription, joindre chèque. Si inscription par courriel, participation sur place.

Pour la bonne organisation de cette journée ,
merci de répondre dans les délais.

**A adresser UTR Cfdt 8 Rue Théodore Gardère
33000 BORDEAUX.
Tél 06 31 34 41 94
Courriel : gironde@retraites.cfdt.fr**

Projet ordre du jour

- 9h** Accueil, Café .
- 9h30** Ouverture du congrès statutaire
Mise en place des bureaux de vote
Fermeture du congrès statutaire
- 10h30** Ouverture du congrès
Présentation du rapport activité,
du rapport financier.
Réponse aux interventions
Vote sur l'activité
Quitus sur le rapport financier
- 11h30** Remerciements aux sortants
Présentation de l'élection au conseil
Et début du vote
- 12h30** Repas.
- 14h30** Proclamation des résultats des
Élections réunion du Conseil
- 14h45** Présentation de l'orientation,
débat sur les amendements
vote de la résolution
- 15h45** interventions des invités (URR, UCR,
URI...)
- 16h00** débat d'actualité
- 17h00** clôture du congrès et pot de l'amitié

Bulletin de candidature à retourner avant le 14 avril 2023

Au siège de l'UTR ou par mail à l'adresse gironde@retraites.cfdt.fr

Nom :

Prénom :

Participera à la journée*

oui

non

Donne pouvoir à :

* rayer la mention inutile

